



interliaisons

Dossier perte d'autonomie

**DÉCEMBRE
2010
N° 57**

- CE de l'UCR du 8 décembre 2010
- le relevé de décisions.
- le rapport de Françoise Vagner et le lien pour vous procurer le diaporama
- le rapport de François Thiéry-Cherrier sur l'actualité.
- 2^e rencontre des diffuseurs de Vie nouvelle
- Les permanences de l'UCR-CGT

Du 4 au 6 janvier 2011 : Evelyne Pacini et Catherine Noleau

Du 11 au 13 janvier 2011 : Daniel Fargeas et Richard Rouger

Du 18 au 20 janvier 2011 : François Duteil et Marie-Claude Margat

Pour joindre les camarades : le 01 48 18 87 52 ou 01 48 18 32 11

En cas d'absence : le 01 48 18 87 56

avec nos meilleurs VŒUX pour l'année 2011

Décembre 2010						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

■ 7 : RENCONTRE DES DIFFUSEURS DE VIE NOUVELLE
■ 8 : 9h - CE de l'UCR
■ 9 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 21 : 9h - Bureau de l'UCR

Janvier 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

■ 6 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 13 : 9h. - 16 H.30 - CE de l'UCR
■ 19 et 20 : Comité général de l'UCR
■ 25 : 9h - Bureau de l'UCR

31



De plaines en forêts de vallons en collines
Du printemps qui va naître à tes mortes saisons
De ce que j'ai vécu à ce que j'imagine
Je n'en finirais pas d'écrire ta chanson
Ma France

Jean Ferrat, né Jean Tenenbaum
né le 26 décembre 1930, décédé le 13 mars 2010

Photo publiée sur le site_US : boston.com (Reuters / Charles Platiau)

Françoise Vagner,

Secrétaire générale de l'UCR-CGT,
Directrice de Vie Nouvelle,

Maurice Lecomte

Administrateur-trésorier de l'UCR-CGT

Le Bureau de l'UCR

et tous les personnels de l'UCR-CGT et de Vie nouvelle

vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année

2011

Union Condédérale des Retraités CGT - Vie nouvelle - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

CE de l'UCR du 8 DÉCEMBRE 2010

Relevé de décisions

- 1. La perte d'autonomie.**
- 2. La situation revendicative.**
- 3. Election d'un nouveau membre du Bureau.**
- 4. Convocation du Comité général.**

1. La perte d'autonomie

Les propositions faites dans le rapport ont recueillies l'approbation de la CE. Toutefois, des questions ont été soulevées, tant sur la perte d'autonomie elle-même, que sur la mobilisation nécessaire, qui seront à travailler par le groupe de travail ponctuel mis en place. Le mot d'ordre retenu : « mettre la CGT en ordre de bataille ». La question de la perte d'autonomie ne peut pas être traitée à part, elle est partie intégrante du travail de la CGT sur la Sécurité sociale.

- Le lien actifs-retraités indispensable
- Le besoin de débat croisé avec l'ensemble des organisations
- Approfondir les inégalités de santé, la question du libre choix, le financement des infrastructures, l'assurance complémentaire (qui n'existe pas pour le public)
- La formation – l'éducation nationale n'est pas la seule à dispenser des formation (exemple les écoles d'infirmières).
- Les conséquences de la mise en place des ARS sur la CNSA, les CODERPA,
- La réforme territoriale

Les axes de travail retenus

- Travailler avec la commission confédérale
- Revoir le diaporama sur quelques questions. En attendant voir le site internet de l'UCR : www.ucr.cgt.fr.
- Regrouper tout ce qui a été écrit – actualiser le travail sur la Sécurité sociale de Daniel Prada.
- Elaborer du matériel en direction des organisations (4 pages argumentaire) et des populations (expression pédagogique)
- Travailler le texte de l'appel aux personnalités. Cet appel devra être proposé le plus largement possible (national, organisations, régions, départements...)
- Voir avec la formation confédérale pour mettre en place une formation « parapluie » comme pour la retraite, qui s'adressera à l'ensemble des organisations.
- Accord pour lancement pétition européenne avec la FERPA et l'objectif de 1 million de signatures

Composition du groupe de travail (camarades OK)

- Marie-Claude Margat et/ou André Louis
- Françoise Raffini
- Josiane Blanc qui contacte Colette Gaspon
- Jack Bougouin
- Annie Bertelle
- Bernard Durand
- Jacqueline Lapoumeroulie
- Alain Vassaux

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

- Marie-Paule Poussier
- *À contacter sur suggestion de Jean-Marie Schapman : Denis Jupille*

2. La situation revendicative

Le débat sur l'actualité revendicative de la période, en particulier le dossier « retraites », a permis de constater que les conclusions émises lors du dernier CCN sont partagées par les membres de la CE de l'UCR.

La journée du 25 a permis une bonne lisibilité des revendications spécifiques « retraités » avec comme marqueurs : la perte d'autonomie et le pouvoir d'achat.

À ce sujet, nous avons besoin de rendre plus visible la CGT dans les manifs retraités : banderoles, drapeaux, etc...

Il est rappelé que du matériel est disponible soit auprès de l'UCR, soit au matériel syndical.

Concernant la pétition « pouvoir d'achat », la CE donne mandat au Bureau du 21 pour étudier la faisabilité d'une action avant ou pendant la tenue du Comité général de l'UCR en janvier 2011.

Il est demandé que chaque organisation (UFR et USR) remonte soit les pétitions, soit un PV de dépôt en Préfecture (ne pas oublier de mettre le nombre de pétitions recueillies, la date et le lieu) avant ou pour le Comité général.

Sur la perte d'autonomie, il apparaît nécessaire que nos organisations USR/UFR sollicitent les médias : radios, journaux régionaux ou locaux pour faire connaître nos propositions CGT et ne pas laisser le champ libre aux associations ou autres sur ce dossier ; besoin de faire le lien avec le besoin de financement Sécurité sociale.

La syndicalisation n'a pas été absente de nos débats.

Le collectif « Vie syndicale » de l'UCR travaille à la déclinaison en direction des retraités de la campagne confédérale. Nous devons travailler dans deux directions :

- a) la continuité syndicale,
- b) la syndicalisation de ceux et celles qui n'ont jamais été syndiqués, mais qui ont participé aux manifs ou que nous savons proches de notre organisation.

Là aussi, du matériel est disponible, nos organisations territoriales sont appelées à se rapprocher des UD et les UFR des Fédérations professionnelles.

- 3. La CE de l'UCR a élu à l'unanimité François Thiéry-Cherrier, membre du Bureau de l'UCR, chargé de la promotion et de la diffusion de Vie nouvelle.**
- 4. La CE a convoqué le Comité général de l'UCR les 19 et 20 janvier sur la situation revendicative et la campagne de syndicalisation CGT. Le Comité général aura à élire la nouvelle commission des repères revendicatifs.**

CE de l'UCR du 8 DÉCEMBRE 2010

Rapport sur l'actualité - François Thiéry-Cherrier

Lors du Comité national confédéral des 17 et 18 novembre dernier, les organisations de la CGT ont tiré les premiers enseignements de période revendicative en particulier le conflit des retraites.

La loi reformant les retraites à été promulguée par le président de la république dans la nuit du 9 au 10 novembre.

Pour autant cette promulgation ne met pas fin à la contestation, parce que la loi reste injuste et inefficace. De nombreuses questions demeurent, comme celle de la pénibilité ou de l'emploi des jeunes, mais aussi des seniors. Le problème du financement n'est pas réglé.

Les bornes d'âge sont temporaires (62/67 ans) et déjà des voix à droite et au Medef demandent des les relever à 65 et 70 ans.

Le débat sur les retraites est installé durablement dans notre pays.

Nous rentrons dans une nouvelle phase de la mobilisation après la promulgation de la loi dont les principales mesures, ne s'appliqueront qu'au 1^{er} juillet 2011.

Nous l'avons dit, ce mouvement était inédit, hors du commun. De nombreux observateurs étrangers s'en sont fait l'écho, ou on apportés des soutiens. Sans rapporter ici l'intégralité de la journée ½ de travaux du CCN, je pense qu'il est important de souligner la grande convergence de vue sur l'analyse de la situation et de nos responsabilités dans le contexte actuel.

Ce type d'analyse est nécessaire dans toutes nos organisations, après des semaines le nez dans le guidon ou à faire face au quotidien, il nous faut trouver le temps de la réflexion et de l'analyse, le retour sur expérience est utile pour tout le monde.

Le sentiment dominant est une certaine fierté vis-à-vis du combat mené et une certaine fierté vis-à-vis de l'organisation CGT.

Une bataille d'idées à lieu concernant les conclusions que le pays est susceptible de tirer dès maintenant.

Les spéculations vont bon train : mouvement inutile ou inefficace, échec syndicale, succès politiques de l'exécutif, spéculations encore sur le rôle des uns et des autres au sein de l'intersyndicale.

Dans nos rangs, il est perçu que la CGT a occupé une place centrale, cela est un fait d'importance, non pas pour tirer la couverture exclusivement à nous, mais tout simplement pour essayer de faire reconnaître la place qui est la nôtre.

Nous nous étions donnés comme objectif d'empêcher l'adoption de cette loi sur les retraites et nous n'y sommes pas parvenus.

Il est dès lors normal, qu'il puisse s'exprimer une certaine déception et une certaine amertume dans un mouvement de ce type, qui a engagé dans différents manifestations et temps forts des dizaines de milliers de manifestants, voir des centaines de milliers de salariés qui pour beaucoup d'entre eux, descendaient pour la première fois dans la rue.

Ce n'est pas surprenant dans la mesure où pour beaucoup, cela fait partie des premières expériences de bataille intense avec un pouvoir politique. Cela existe aussi dans les rangs syndicaux.

La formule « aller jusqu'au bout » questionne, dans la CGT, mais aussi à l'extérieur. Par principe cela sous entendant qu'il n'y a pas une échéance déterminée à l'avance, ou une échéance à partir de laquelle on serait condamnés à obtenir ou pas satisfaction. Ce qui n'est pas forcément possible à l'instant T peu le redevenir possible en d'autres circonstances. Prenons par exemple ce qui se passe chez Renault, avec les départs annoncés dans cette entreprise à partir de 58 ans, et « aux dires » du patron : pour raison de pénibilité du travail. Ceci contre l'avis de Xavier Bertrand et de Laurence Parisot. Comment la CGT peut pousser plus loin et dans d'autres entreprises ou professions cette revendication de départ anticipé à la retraite.

Ce qui s'est passé ces dernières semaines ne va pas se diluer dans la société du jour au lendemain, et les choses ne pouvant rester en l'état.

CE de l'UCR du 8 DÉCEMBRE 2010

Rapport sur l'actualité - François Thiéry-Cherrier (suite)

Malgré la loi, la CGT soit continuer à revendiquer la retraite à 60 ans, dans ses tracts, affichés, etc. car ce n'est pas fini.

La place qu'à occupée la CGT a été largement valorisée. La participation dans les rangs CGT d'un grand nombre d'organismes, les enquêtes d'opinion en sont les meilleurs indicateurs.

Nous avons la confirmation que notre capacité d'influence va bien au-delà des forces organisée, y compris chez les retraités.

Nous avons donc un nouveau potentiel de syndicalisation.

Certains ont mis pour la première fois un badge CGT sur la poitrine. Comment allons nous les recontacter, les revoir ? Quel plan de travail dans nos UFR, nos USR ? Comment allons nous décliner la campagne confédérale de syndicalisation, sans manger le pain de Chantal et de son collectif vie syndicale, nous pourrions avoir un échange sur cette question.

Je vous signale qu'un n° spécial NVO va sortir et reviendra largement sur le contexte et donner des perspectives.

Dans cette période, nous avons eu à organiser et impulser le 25 novembre. Certains camarades s'interrogeaient sur le maintien après l'annonce du 23 par l'intersyndicale confédérale.

Nous pouvons aujourd'hui le dire, cette journée avait sa raison d'être, elle était complémentaire des initiatives interconfédérales. Le caractère là aussi unitaire a été un élément important.

Plusieurs milliers de retraités ont défilés dans les rues ce jour là. Les motifs de revendiquer et manifester ne manquent pas, pouvoir d'achat, revalorisation des pensions et retraites, perte d'autonomie, augmentation du coût de l'énergie, des médicaments, des loyers, etc.

Jean-Marie Schapman prépare un compte rendu de l'inter UCR de jeudi dernier.

À noter que le Premier Ministre à une nouvelle fois confirmé son refus d'écouter et d'entendre les organisations syndicales représentants les retraités.

Il a tout bonnement refusé de recevoir une délégation. Certains préfets l'ont imité, bonjour le respect. Ce qui peut nous inquiéter pour l'avenir du dossier perte d'autonomie, mais aussi sur les autres dossiers ou revendications spécifiques des retraités. Une question, si la disparition du « Secrétariat d'état aux aînés » n'était pas un hasard, mais bien une volonté politique de ne pas reconnaître cette spécificité ?

Certains ont remis à l'occasion du 25, la pétition « pouvoir d'achat aux préfectures, pourrions nous définir un rendez-vous de remise au niveau national en janvier 2011 ?

Le même jour s'ouvrait la négociation sur les régimes complémentaires.

L'objectif de cette première réunion est de fixer le calendrier, la méthode et de demander les expertises nécessaires pour apprécier la situation et les enjeux.

Enfin, nous avons une décision à prendre sur la nécessité de proroger ou non l'accord en cours, qui arrivée à échéance le 31 décembre 2010. La prorogation est sans doute la meilleure solution pour négocier dans de bonnes conditions et assurer la continuité du versement des prestations à partir de janvier.

Les premières discussions que nous avons avec le MEDEF portent l'empreinte du conflit en cours. Son représentant nous a déjà informés de ses intentions. La négociation pourrait se tenir en 2 temps, en renvoyant à plus tard les questions structurantes, notamment celle concernant la fusion de l'ARRCO et de l'AGIRC que certains appellent de leurs vœux.

Evitons les questions qui fâchent pour l'instant ! Concernant l'AGFF, il reste prudent en annonçant qu'il ne chercherait pas à la remettre en cause. Mais ce n'est pas une garantie, évidemment. Il nous faudra discuter des conséquences du recul du départ à la retraite sur les régimes complémentaires, du niveau de service du point qui détermine le montant des pensions et des droits familiaux et conjugaux dont le MEDEF envisage la remise en cause. Les discussions risquent encore d'être chaudes !

CE de l'UCR du 8 DÉCEMBRE 2010

Rapport sur l'actualité - François Thiéry-Cherrier (suite)

Les enjeux de cette négociation concernent 17,5 millions de cotisants et un peu plus de 11 millions de retraités. Parmi eux, 3,7 millions de cadres cotisent par ailleurs à l'AGIRC et 2,5 millions de retraités perçoivent une pension de cette même AGIRC.

La retraite complémentaire, c'est entre 35 et 55 % du montant total des retraites, ce n'est pas rien.

Les prestations servies par l'AGIRC et l'ARRCO représentent 25 % du total des dépenses de retraite. 28,5 millions de personnes sont concernées par les négociations qui vont s'ouvrir.

De plus, ce sera pour nous une occasion de participer au débat autour de la réforme systémique en pointant les méfaits d'un régime par point qui a vu chuter le niveau des pensions depuis près de 15 ans. Car les régimes ARRCO et AGIRC sont des systèmes par point.

Sur ce dossier, je me permets de vous signaler l'excellent article paru dans Ensemble de novembre 2010.

La CGT a signé la prorogation de l'AGFF, elle s'est expliquée dans un communiqué du 30 novembre 2010.

Mais cette négociation doit se dérouler sous le contrôle des salariés et retraités concernés.

La CE confédérale a confirmé la nécessité pour nous militants, nos syndicats et sections de déposer d'informations et d'éléments qui permettent le débat avec les salariés et retraités sur les enjeux. Mais aussi, pour éviter le clivage public/privé, alors que celui-ci était absent pendant la période précédente, je parle ici du dossier retraites (régime général).

Enfin, comment terminer cette introduction aux débats sans prendre en compte l'initiative de la CES du 15 décembre. Action ayant comme cible principale les plans d'austérité en Europe, avec pour nous en France bien sûr la réforme récente des retraites.

La crise c'est eux, la solution c'est nous est aujourd'hui encore d'actualité.

L'emploi régresse. Le chômage progresse. Les salaires et retraites sont en perte de vitesse, les charges incompressibles augmentant : logement, énergie, transport, santé, etc. ...

Le gouvernement se veut rassurant, les plans d'austérité serait juste pour les autres : Grèce, Irlande, Portugal. Là bas on ne serait pas pour les mêmes raisons. De qui se moque le gouvernement français, les banques et le patronat.

Les mesures prises depuis de nombreux mois si ce n'est pas de l'austérité, alors qu'est-ce qui nous attend dans les mois à venir.

La rigueur budgétaire à bon dos Monsieur Fillon, le CAC 40 et les banques ne se sont jamais aussi bien portés.

Aujourd'hui nous vous réclamons à juste raison, un autre partage des richesses créées.

Les retraités seront donc encore visibles et en nombre le 15 décembre dans les rues de France, mais également partout en Europe.

Je ne vais pas m'étendre plus, mais vous laisser la parole.

Avant, je tiens à vous remercier pour votre présence hier à la 2^e rencontre des diffuseurs Vie Nouvelle, remercier tous ceux et celles qui ont ouvert à la réussite de cette journée.

Pour ma part, je pense que nous aurons à établir et valider une feuille de route pour donner une véritable impulsion confédérale retraites au développement de notre magazine, en lien avec la syndicalisation retraités.

Il nous faut des actes de direction dans ce domaine comme dans bien d'autres

CE de l'UCR du 8 DÉCEMBRE 2010

La prise en charge de l'autonomie

Rapport Françoise Vagner

Note : Le rapport présenté par Françoise Vagner à la CE du 8 décembre accompagnait un diaporama. Afin de mieux comprendre l'intervention de notre Secrétaire générale, procurez-vous le diaporama en cliquant sur le lien (avec le site de l'UCR) suivant : www.ucr.cgt.fr/agenda.php

Nous sommes dans un sujet d'actualité ou qui va le devenir. La confédération y a déjà travaillé depuis 2004, avec un groupe de travail piloté par moi-même et dont les travaux ont été soumis à la CE de l'UCR. La CE confédérale a validé une note d'orientation en novembre 2008, note qui est à réactualiser et à compléter. En effet, le groupe de travail s'est penché essentiellement sur l'organisation et sur le cadre du financement de la prise en charge de la perte d'autonomie. Il doit maintenant travailler plus spécifiquement sur le financement, dans le cadre du financement global de la protection sociale.

À ce sujet, la commission confédérale santé au travail, protection sociale, exclusion organise une journée d'étude sur le financement de la protection sociale le 13 décembre, avec un point particulier sur l'autonomie. Cette journée va alimenter le travail de la commission.

Je vous propose de ne pas revenir en détail sur les questions du défi démographique, de l'allongement de la durée de vie et de la transformation de la société que les bouleversements démographiques impliquent, que nous travaillons depuis plusieurs années.

30% de plus de 60 ans d'ici 2025, 2030, entre 20 et 30 ans d'espérance de vie à 60 ans, 4 générations qui se côtoient en masse, etc. Je me pencherai plus particulièrement sur les besoins de financements, les possibilités économiques et les propositions de la CGT.

Ici se situe le Diaporama



CE de l'UCR du 8 DÉCEMBRE 2010

La prise en charge de l'autonomie - Rapport Françoise Vagner (suite)

Suite du diaporama, questions posées

C'est une première approche. La confédération doit affiner les propositions de financement qui concerne strictement l'aide matérielle et humaine à l'autonomie, puisque le risque maladie de la branche maladie ne les prend pas en charge pour le moment.

Il faut affiner notre réflexion : que fait-on des financements actuels, ceux qui ne relèvent pas de l'assurance maladie, soit 1/3 de la CNSA ?

- La journée de travail gratuit : on est contre, mais elle existe, c'est une cotisation supplémentaire de fait : 2 milliards.
- La part des Conseils généraux, qui devait être à l'origine de 50%, 50% Etat et qui est aujourd'hui à 30% Etat, 70% Conseils généraux.

Ce sont les deux plus gros postes.

Peut-on considérer que les propositions de la CGT (valeur ajoutée, modulation, exonération, revenus financiers...) incluent la part de l'aide à l'autonomie. Il semble bien que non... même si cette part est modeste. Pour rappel, on a parlé de 4 à 6 points de PIB pour la retraite, 3 points de PIB pour la maladie... + 1 point pour l'autonomie.

Si on enlève l'APA aux Conseils généraux, il faudra bien la remplacer, puisque théoriquement si le Conseil Général ne paie plus l'APA, il réduira les impôts ? Par une cotisation ? Part patronale, part salariale ?

Un mot sur la CSG : une réflexion a été engagée par le groupe sur une base différente de notre appréciation sur la CSG depuis sa création. Si la France considère la CSG comme un impôt, l'Europe la considère comme une cotisation. En effet la CSG est proportionnelle, alors que l'impôt est progressif, la CSG est affectée (à la Sécurité sociale), alors que par définition, l'impôt ne peut pas être affecté. On pourrait envisager **d'augmenter la contribution sur les revenus du patrimoine** (mobilier et immobilier).

Vous savez que la question est posée d'une CSG pour les retraités à même hauteur que pour les actifs. Ce que propose la CFDT avec modulation sur les plus bas revenus, mais qui inclut tous les revenus. La note de Sterdiniack sur la fiscalité des retraités démontrent « qu'ils ont déjà donné ». Il faut ajouter que lorsqu'on a créé la CSG, il s'est agit pour les actifs d'un transfert de cotisation à part quasi égale (une légère augmentation), elle n'a donc pas, pour ainsi dire, fait baisser les salaires. L'instauration de la CSG pour les retraités a fait baisser les pensions, si on l'augmente et l'étend, ce sera une baisse des pensions en valeur absolue...

Dans le même temps n'y a-t-il pas une injustice dans le fait qu'un retraité touchant une pension de 2 000 euros paiera moins de CSG, proportionnellement qu'une jeune mère à temps partiel qui élève seule des enfants ?

La question intergénérationnelle est importante : si on propose d'instaurer une cotisation, il faudra que les actifs soient d'accord ! Et il ne faudrait pas qu'ils perçoivent cette cotisation comme une nouvelle charge au bénéfice des vieux. Il y a là une charge d'opposition entre les jeunes et les vieux qu'il faut regarder de près.

Une fois qu'on a défini, quand on les aura définies, organisation et financement, encore faut-il les gagner ! Il est donc important d'examiner les actions possibles pour obtenir ce que nous voulons et en tous les cas

CE de l'UCR du 8 DÉCEMBRE 2010

La prise en charge de l'autonomie - Rapport Françoise Vagner (suite)

refuser ce que nous concocte le gouvernement. Nous n'aurons pas la naïveté de penser qu'il suffira de faire nos propositions à Roselyne Bachelot pour qu'elle les accepte ! Les discussions sont annoncées (vous avez l'expression de notre ministre dans les dossiers), personne ne parle de négociations ! Dernière nouvelle (le bureau n'est même pas au courant) : le CNRPA sera reçu le 23 décembre, le Vice-président m'a demandé d'être dans la délégation, ce que j'ai accepté. Le 23 décembre !

Nous ne sommes pas sans atout. Vous avez vu par notre document unitaire que l'ensemble des organisations syndicales défendent la position « prise en charge par la Sécurité sociale ». Nos propositions sur le financement divergeront sans doute, mais c'est un premier point d'ancrage. D'autre part, l'ensemble de la profession, les associations d'aide à domicile, les mutuelles, les associations de retraités... sont défavorables aux suggestions diverses et favorables à la solidarité nationale : c'est-à-dire la plus grande mutualisation possible, qui peut être tout simplement par l'impôt. A considérer que depuis la crise, la Sécurité sociale a le vent en poupe, certains se sont aperçus qu'elle avait été créée pour cela ! Le CNRPA a pris plusieurs positions qui sont très proches des nôtres.

Jean Belin, que nous saluons et qui continue de cogiter même s'il est immobilisé, nous a proposé l'idée d'un appel de personnalités sur cette idée d'une prise en charge de la perte d'autonomie de la naissance à la mort (terminée la coupure entre handicapés –loi de 2005- et personnes âgées) sur la base d'une mutualisation la plus large. Nous pourrions contacter des sociologues, gérontologues, professionnels, présidents d'associations... Cette proposition a été faite à l'inter-syndicale qui en a accepté l'idée. Il nous reste à décider si on s'y engage et comment on fait ?

D'autre part, dans le cadre européen, (**je vous rappelle que nous reviendrons sur l'Europe et notre activité internationale à la CE de l'UCR du 13 janvier 2011**), la FERPA a travaillé sur cette question, vous aurez le fascicule qu'elle a diffusé sur « la dépendance en Europe » au Comité général. Afin de proposer une action aux syndicats de la FERPA, nous avons travaillé avec les Britanniques, le SPI CGIL, les Commissions ouvrières espagnoles sur une proposition à la FERPA d'une pétition européenne sur la prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité, qui a été adoptée par l'assemblée générale de Bucarest en Mai. Reste à la mettre en place.

Le Secrétaire général de la FERPA, Bruno Costantini, situe cette initiative dans le cadre du dispositif européen qui définit la possibilité de proposer un projet de loi (directive) au parlement européen avec 1 million de signatures. Le collectif inter-Europe, du fait de l'enjeu qui se pose avec acuité dans tous les pays européens ou presque, pense que c'est possible si tous les syndicats s'engagent réellement. A vous de nous dire si une telle initiative peut être tentée. Si nous la tentons, nous avons quasiment obligation de réussir...

Le travail de la commission confédérale devrait aboutir à des propositions faites à la CE confédérale. En effet, si nous restons seuls, les retraités, à travailler sur cette question, tant sur les propositions que sur les mobilisations nous aurons du mal à gagner. Nous avons donc demandé –Chantal, François et moi- , à partir de la sollicitation de Bernard Thibault, que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine CE. Il est du rôle de chacun que cette question soit portée auprès des directions d'organisations UD et FD. En effet, il s'agit de convaincre non seulement de l'utilité, mais aussi de la nécessité pour tous, de travailler ensemble actifs et retraités sur cette question.

D'autre part, nous travaillons avec Agnès Naton et l'espace revendicatif à une expression sur les services à la personne, distinguant bien ce qui relève de l'aide à la personne vital, de l'aide dite « de confort ».

CE de l'UCR du 8 DÉCEMBRE 2010

La prise en charge de l'autonomie - Rapport Françoise Vagner (suite)

Nous avons des sollicitations d'USR et d'UFR, mais je pense que le plus grand nombre est encore un peu l'arme au pied. Il est important que nous aidions les organisations et les syndiqués à s'emparer de la question.

Ce n'est pas tant d'un débat avec le gouvernement dont nous avons besoin que d'un véritable débat national. Roselyne Bachelot nous y engage d'ailleurs, puisqu'elle dit : « *ce sujet ne doit pas être réservé aux experts, il concerne tout le monde...* ».

Vous avez des documents sur le site de l'UCR, dont le diaporama un peu plus développé que celui-ci, le dossier de Vie Nouvelle, dont nous avons eu beaucoup de compliments, **l'interview croisée dans Ensemble entre Valérie Rosso-Debord et moi-même**. Nous continuerons à vous informer, mais il est important que vous nous réclamiez ce dont vous avez besoin. Plusieurs d'entre vous ont suggéré un tract, voire un argumentaire sur 4 pages... François propose que nous organisions une formation en parapluie, comme nous l'avons fait pour la retraite. Dites-nous ce que vous en pensez.

Enfin, pour travailler concrètement et efficacement, je pense que nous devrions mettre en place un petit groupe de travail, ponctuel pour les six mois à venir, l'espace revendicatif reprenant le flambeau lorsque les débats seront terminés, avec des membres de l'espace, de la CE, mais également des membres des CODERPA et des camarades qui sont déjà très investis sur cette question. Je suis preneuse des bonnes volontés qui voudront bien s'exprimer et qui pourrons s'investir (expression, formation, débats...). Ce groupe de travail devra travailler en cohérence avec la commission confédérale.

Vie MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT
nouvelle

Le Dossier : perte d'autonomie et pouvoir d'achat : action unitaire des retraités.

Assemblées de remise du FNI, présence sur les marchés, dans les quartiers, actions, etc.

Pensez à l'abonnement de section au prix exceptionnel et promotionnel de 12 euros (un euro par mois)

Vous pouvez aussi parrainez un ami, un proche.

Un beau cadeau de fin d'année 10

Contact : Corinne 01 48 18 84 30



2^e Rencontre nationale des diffuseurs de Vie nouvelle le 7 décembre 2010 - Patio de la CGT à Montreuil

Introduction au débat par Marcel Andouard



Chers Camarades,

Il y a cinq ans, quasiment jour pour jour (le 6 décembre 2005), nous tenions la première Rencontre nationale des diffuseurs de Vie nouvelle. L'objectif était de deux ordres :

- 1) Pour l'UCR et Vie nouvelle, mieux connaître les diffuseurs de Vie nouvelle,
- 2) Présenter aux diffuseurs le Collectif qui réalisait Vie nouvelle, notamment les journalistes.

Depuis cinq ans, beaucoup de choses ont bougé :

- L'UCR et ses Organisations ont beaucoup fait pour faire connaître Vie nouvelle.
- Vie nouvelle n'est plus l'affaire de quelques militants, mais celle des Organisations qui constituent l'UCR (UFR et USR). C'est ainsi que la question de la diffusion de Vie nouvelle a été traitée au Comité général et à la Commission exécutive de l'UCR, mais aussi dans les UFR, les USR et les grosses Sections.
- Vie nouvelle est présente dans un nombre important de Congrès (CGT, FD, UD, UCR), mais aussi dans des manifestations.

Depuis cinq ans, le titre Vie nouvelle est mieux connu et reconnu.

Nous avons néanmoins un gros problème :

- si le contenu, la présentation, l'écriture de Vie nouvelle sont appréciés par ses lecteurs,
- si ceux-ci reconnaissent que son prix est raisonnable,

- si des efforts et des prix promotionnels sont réalisés,

nous n'arrivons pas à faire décoller le chiffre de diffusion qui se situe autour de 70 000 exemplaires.

Chaque année, nous recevons environ 4 500 abonnements nouveaux mais, pour progresser, il faut dépasser les 6 000.

Ces deux chiffres doivent déjà retenir notre attention et susciter notre réflexion.

- **En premier lieu** : 4 500 nouveaux lecteurs chaque année, c'est important et ça met en valeur le travail que vous réalisez. Si Vie nouvelle résiste aussi bien et peut même se développer, alors que la presse en général voit ses tirages régresser, c'est grâce à nos 1 600 diffuseurs, c'est grâce à vous !
- **Mais seconde réflexion** : si 1 600 diffuseurs ne suffisent pas pour atteindre les 6 000 abonnements nouveaux et plus par an pour augmenter la diffusion, alors interrogeons nous.

Avons-nous, dans chacune de nos Sections, USR, UFR, le nombre de postes de diffusion et le nombre de diffuseurs qu'il faut, là où il faut, pour que chaque syndiqué soit contacté pour s'abonner à Vie nouvelle et pour que des équipes de diffuseurs fassent connaître dans les immeubles, les zones pavillonnaires, sur les marchés, notre magazine Vie nouvelle ?

Réaliser un abonnement nouveau à Vie nouvelle n'est pas un acte banal.

Une enquête de lectorat, réalisée en 2009, nous a montré que chaque Vie nouvelle était lu en moyenne par plus de deux personnes. Nous pouvons considérer que se sont environ 150 000 personnes qui prennent connaissance des idées, des analyses, des informations, des propositions de la CGT grâce à Vie nouvelle. Mais est-ce suffisant au regard des formidables moyens

d'information ou de « désinformation » détenus par quelques individus ?

Des centaines de milliers de retraités sont captifs d'une information écrite, parlée et télévisuelle détenue ou aux ordres du pouvoir politique ou d'intérêts financiers.

L'enjeu est d'importance pour développer les luttes, pour démontrer que le recul social n'est pas inéluctable et que des avancées nouvelles peuvent être obtenues.

Sur ce constat, je pense que nous sommes d'accord !

La formidable bataille menée pour conserver la retraite à 60 ans a montré à la fois la puissance, mais aussi le point faible du couple Gouvernement/Patronat.

Sa puissance, c'est justement de détenir l'essentiel des moyens d'information, ce qui permet de « manœuvrer » l'opinion, de chercher à discréditer les Organisations syndicales et à diviser l'opinion et les intéressés eux-mêmes.

C'est ainsi que le « paquet » a été mis pour dire aux retraités : « *Vous n'êtes pas concernés par cette réforme* » et aux étudiants : « *Ca n'est pas votre affaire* ».

Le point faible, c'est le vécu des gens, c'est ce qu'ils vivent chaque jour, les inégalités qui se creusent, la pauvreté qui grandit, les magouilles qui se multiplient et il y a aussi ce que nous disons -la CGT et d'autres- qui permet une prise de conscience collective de l'indispensable solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle.

Dans cette prise de conscience, Vie nouvelle a été actrice. En amont du conflit, dans son numéro 152 d'août/septembre 2009, Vie nouvelle titrait : « *Ils veulent flinguer les retraites* ». Puis, durant le conflit, elle a informé, fait connaître les analyses et propositions CGT et contribué à la mobilisation.

La bataille des idées n'est jamais ni gagnée, ni perdue, elle est à mener en permanence.

Par son contenu (ses articles et ses dossiers), Vie nouvelle y contribue et cimente cette solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle.

Sur les bonnes raisons de lire et faire lire Vie nouvelle, je pense qu'il n'est pas nécessaire d'insister ici.



La question, c'est que pouvons-nous faire ? Que devons-nous faire pour faire décoller la diffusion de Vie nouvelle, afin d'atteindre, voire dépasser, l'objectif des 100 000 abonnés ?

C'est pour en débattre avec vous que nous vous avons invité.

Je vais pointer quelques pistes de développement. Vous donnerez votre avis, vous ferez part de votre expérience et de vos propositions.

➤ Première piste de développement :

Il y a entre 40 et 45 000 syndiqués retraités CGT qui ne sont pas abonnés à Vie nouvelle. N'y a-t-il pas tout de suite des mesures d'organisation à prendre pour aller discuter, débattre, convaincre ces Camarades que lire Vie nouvelle donne des arguments pour mobiliser et lutter ? Notons que dans certaines UFR et USR, seulement 2 syndiqués sur 10 sont abonnés. La marge de progression est énorme !

Un mot pour vous prouver que des possibilités existent. Lors du 9^e Congrès de l'UCR, une équipe très restreinte de diffusion fut mise en place, résultat : 62 abonnements nouveaux en quatre jours.

➤ Deuxième piste de développement :

Lors du 49^e Congrès, Bernard Thibault a insisté sur « *la nécessité d'organiser les salariés dans une plus grande permanence, afin d'éviter que les ruptures dans la vie professionnelle aboutissent à une rupture avec la CGT* ». Nous savons tous ici que la rupture définitive avec la vie professionnelle c'est la retraite.

Tous les salariés, à fortiori tous les syndiqués, qui font valoir leur droit à la retraite, ou tous les salariés âgés qui sont chassés de l'entreprise, devraient être vus, revus, rerevus par les militants CGT actifs et/ou retraités pour discuter du syndicalisme retraité, de la

nécessité de se syndiquer ou de poursuivre sa syndicalisation CGT à la retraite et de proposer en même temps l'abonnement à Vie nouvelle.

Nous touchons-là du doigt le lien « syndicalisation CGT/abonnement et lecture Vie nouvelle ». Ce lien fort et évident a d'ailleurs conduit l'UCR récemment à faire en sorte que le Collectif « Promotion et diffusion de Vie nouvelle » soit partie prenante de l'Espace « Vie syndicale » de l'UCR.

➤ **Troisième piste de développement :**

Nous avons des Organisations retraités (sections, localités, UFR, USR) dont le pourcentage de syndicalisation et de lecteurs Vie nouvelle sont anormalement faibles, vu le nombre de retraités issus de la profession ou résidant dans la localité ou le département.

Il y a forcément, comme le soulignait le 49^e Congrès de la CGT, « à élargir le périmètre de nos implantations ». C'est vrai au niveau territorial comme c'est vrai au niveau professionnel. C'est vrai au niveau de la



syndicalisation comme c'est vrai au niveau de la diffusion de Vie nouvelle et, plus généralement, de la lecture

CGT. Mais, là encore, c'est un problème d'organisation, notamment du lien « actifs/retraités » et de la mobilisation de nos réseaux de militants CGT.

Dans le dernier « Ensemble » que nous avons reçu, Agnès Naton souligne que « la période est particulièrement favorable à l'adhésion CGT ». On voit dans ce mensuel n°32 que l'indice de confiance dans la CGT progresse de 5%. Alors pouvons-nous, dans chacune de nos Sections, prendre à bras-le-corps et collectivement ces deux questions : renforcement CGT et abonnements à Vie nouvelle ? Dites-nous ce que vous en pensez, ce que vous avez fait, ce que vous envisagez.

